

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 OCTOBRE 2021

Le Conseil Municipal de la Commune de WERENTZHOUSE est convoqué le 23 septembre 2021 pour lundi le 4 octobre 2021 à 19 h 30 à la mairie de Werentzhouse, en application de l'article L25412 et suivants du CGCT.

Ordre du jour suivant la convocation : approbation du compte-rendu du 12.07.2021 ---- affaires financières : budget communal : vote de crédits - participations ---- affaires domaniales : projets d'investissements en cours ; zone de loisirs : contrat ADAUHR ; gestion de la forêt ; affaires foncières ---- affaires générales : compte-rendu des délégués et commissions ; personnel communal : contrat protection sociale complémentaire ; contrat fourrière 2022-2024 ---- urbanisme, DIA et communications diverses : situation financière ; urbanisme - demandes d'autorisation d'urbanisme déposées et délivrés ; DPU ; communications diverses ---- interventions des conseillers municipaux

Etaient présents à l'ouverture de la séance :

M. GUTZWILLER Eric, Maire, M. WOLF Hubert, 1<sup>er</sup> adjoint, Mme MANGOLD Karine, 2<sup>ème</sup> adjointe, M. CHONG KEE Sténio, 3<sup>ème</sup> adjoint, M. MATHIOT Denis, 4<sup>ème</sup> adjoint, M. BILGER Christophe, Mme KLOPFENSTEIN Nicole, Mme LCHAT Claudia, M. LE FAVI Mario, Mme MULLER Sylvie, M. THEURILLAT Jonathan.

Absents excusés : Mme ANTHONY Audrey (procuration donnée à M. WOLF Hubert) ; M. LAMY Julien (sans procuration donnée) ; Mme MONA Brigitte (procuration donnée à Mme MANGOLD Karine)

Absent non excusé : M. IDRIS Grégory

Les conseillers présents forment la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de quinze.

## **1 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 12 JUILLET 2021 (délibération n° 54\_2021)**

Le procès-verbal de la séance du 12 juillet 2021 a été distribué à chaque membre du Conseil Municipal. Il est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

## **2 - AFFAIRES FINANCIERES**

### **2.1. BUDGET COMMUNAL : vote de crédits - participations**

#### **2.1.1. - participation (délibération n° 55\_2021)**

L'ACSL sollicite une participation de la commune pour la réfection du parquet de la grande salle (salle polyvalente). Le devis des ets KOEHL de Leymen arrêté à 8400 € TTC a été approuvé. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (hormis une abstention de M. WOLF Hubert) décide de prendre 3000 € HT à sa charge. Les crédits seront inscrits au budget 2021 - compte ID 2135-20.

#### **2.1.2. - vote de crédits - délégation au maire (délibération n° 56\_2021)**

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Prend note des mouvements de crédits du compte ID020 dépenses imprévues aux comptes cidessous, décidés par le Maire

Compte	Nature dépense	Total TTC	Prévu budget	supplément
2188	Panneau affichage libre	1782	0	1800
2151	TP Sundgo - affaissement rue de Bâle	1111.20	0	1150
21568	Poteau incendie rue de Fislis	3060	0	3100
2113	Travaux sur fossé	548.40	0	550
21538	Travaux sur fontaines	3216	0	3250

### **2.1.3. - vote de crédits - transfert de compte (délibération n° 57\_2021)**

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide le transfert de crédits ci-dessous afin de pouvoir financer des dépenses imprévues

Compte provenance	Compte destination	Objet	Montant
ID 2135-28	2135-20	Rénovation parquet salle polyvalente	8400
ID 2135-28	2151	Travaux voirie rue des chênes	5800

### **2.1.4. - prévisions de travaux en forêt (délibération n° 58\_2021)**

Le maire explique : le chemin forestier qui permet le débardage des bois coupés récemment en parcelle forestière 11 est impraticable, car situé dans le périmètre des sources. Une partie des bois ne sont pas encore débardés. Une réfection est nécessaire tenant compte du périmètre de protection rapproché des sources (matériaux adaptés). Un devis a été demandé aux ets ROKEMANN de Waldighoffen. Il s'élève à 16143.36 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés ⇒ prend note du devis et charge le maire de déposer les demandes de subvention possibles. Les crédits seront prévus au budget primitif 2022.

### **2.1.5. - occupation du domaine public (délibération n° 59\_2021)**

Le Maire explique : Smart Pizza sis à Bisel envisage d'installer un distributeur de pizzas près de l'aire de jeux. Si nous donnons un avis favorable, il conviendra de prévoir un branchement électrique triphasé et une convention d'occupation du domaine public.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

- ⇒ donne un avis favorable à cette installation
- ⇒ la redevance est fixée à 100 € mensuels
- ⇒ autorise le maire à signer une convention d'occupation du domaine public suivant modèle joint en annexe.

## **3 - AFFAIRES DOMANIALES**

### **3.1. PROJETS D'INVESTISSEMENT EN COURS**

#### **3.1.1. - Arpentages bassin de rétention (délibération n° 60\_2021)**

Rappel des délibérations	Date	point	objet
18.11.19	2.3.2.1		acquisition de la parcelle n° 107 - section 6
2.03.2020	3.2.2.		bassin de rétention - acquisition de terrains
15.06.2020	3.2.1		acquisition de terrains
03.09.2020	3.2.1		bassin de rétention
12.07.2020	3.1.3.		bassin de rétention

Dans le cadre du projet d'aménagement du bassin de rétention en amont de l'agglomération, des acquisitions foncières sont nécessaires.

Vu les délibérations précitées

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

#### ACQUISITION D'UNE PARCELLE

Ban de Werentzhouse - section 6 - parcelle 178/126 - 62.16 ares appartenant à M. et Mme LERCH

Salomon - 3 rue de Bouxwiller - 68480 Fislis

- ⇒ approuve le procès-verbal d'arpentage de division établi par AGE à Mulhouse et validé le 26.8.2021 par le Cadastre
- ⇒ Décide l'acquisition de la dite parcelle pour un prix de 60 € l'are et autorise le Maire à signer les documents à intervenir
- ⇒ Me Anne Schmidt, notaire à Ferrette est chargée de dresser l'acte d'acquisition.
- ⇒ les crédits sont prévus au compte DI 2111 - opération 29. D'éventuels crédits complémentaires seront prélevés sur le compte ID 020 - dépenses imprévues.

#### ECHANGE DE PARCELLES

Ban de Werentzhouse - division de parcelles - échange

Propriétaire : M. et Mme FLUHR Joseph - 10 rue de Bâle à Werentzhouse - section 6 - parcelle 174/106 - 4.82 ares.

Propriétaire : commune de Werentzhouse (68480) - section 6 - parcelle 176/107 - 4.82 ares

- ⇒ approuve le procès-verbal d'arpentage de division établi par AGE à Mulhouse et validé le 26.8.2021 par le Cadastre
- ⇒ Décide l'acquisition de la parcelle n° 174/106 - section 6 par échange avec la parcelle n° 176/107. Valeur de chaque parcelle échangée : 289.20 € (4.82 ares x 60 €/are)
- ⇒ Autorise le maire à signer les documents à intervenir et décide que les frais seront à intégralement à la charge de la commune.
- ⇒ Me Anne Schmidt, notaire à Ferrette est chargée de dresser l'acte d'acquisition.
- ⇒ les crédits sont prévus au compte DI 2111 - opération 29. D'éventuels crédits complémentaires seront prélevés sur le compte ID 020 - dépenses imprévues.

### **3.1.2. - Viabilisation du terrain Lanz (délibération n° 61\_2021)**

#### Rappel des délibérations

<u>Date</u>	<u>point</u>	<u>objet</u>
10.04.2021	3.1.	terrain Lanz : viabilisation, division de terrain et fixation du prix
12.07.2021	3.1.4.	viabilisation du terrain Lanz

Rappel : Le conseil municipal a décidé par délibérations précitées de diviser la parcelle n° 229 - section 3 en deux lots. Le procès-verbal d'arpentage n° 175 établi par Philippe FRANTZ géomètre a été validé le 17.8.2021 par le Cadastre

Aussi, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- ⇒ prend note de la division en deux parcelles, à savoir

Ban de Werentzhouse - section 3 - parcelles 288/74 (surface 9.78 ares) et 289/74 (surface 8.77 ares)

- ⇒ autorise le maire à signer les documents à intervenir.

### **3.1.3. - autres programmes**

- L'aménagement du sentier de découverte sera finalisé début octobre.

- les dossiers de demandes de subvention au titre du GERPLAN doivent être déposés avant le 30.10.2021. Les élus sont invités à faire part au maire de leurs propositions avant cette date. Le Maire est autorisé à déposer les demandes qui seront validées par les adjoints ou les commissions dédiées.

### 3.2. ZONE DE LOISIRS : convention ADAUHR (délibération n° 62\_2021)

Rappel des délibérations	Date	point	objet
10.04.2021	2.6.2.		demandes de subvention

L'ADAUHR a été sollicitée en vue d'une mission d'assistance à maître d'ouvrage concernant l'aménagement d'une zone de loisirs. Le Maire présente leur proposition de contrat du 9.09.2021 et indique qu'il est indispensable de passer par cette étape en vue notamment de la rédaction d'un cahier des charges destiné à une consultation publique. Les prestations se résument à

- Elaboration du programme d'aménagement 2830 € HT
- Organisation de la contractualisation avec l'équipe  
De concepteurs 2415 € HT
- Assistance au suivi des études d'adéquation  
Programme-projet 1650 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés ⇒ donne son accord au projet de convention et autorise le maire à signer les documents à intervenir ⇒ les crédits sont prévus au compte ID 2135-31.

### 3.3. GESTION DE LA FORET (délibération n° 63\_2021)

M. le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a acquis le 22 janvier 2021 une parcelle forestière privée sise à Werentzhouse près de l'abri de chasse. Il propose d'appliquer le régime forestier à ce bien, afin de faciliter sa gestion et créer un ensemble forestier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés

- Approuve la proposition du maire
- Décide de proposer à M. le Préfet du Haut-Rhin l'application du régime forestier de la parcelle ci-dessous

Parcelle concernée : ban de Werentzhouse - lieu-dit Stockacker - Section 7 - parcelle 64 - surface cadastrale : 14.15 ares

- Charge l'Office National des Forêts de déposer la présente délibération auprès des services de la Préfecture en vue de la prise d'un arrêté portant application du régime forestier, conformément aux dispositions du code forestier
- Autorise le Maire ou à défaut, en cas d'empêchement, M. MATHIOT Denis, 4<sup>ème</sup> Adjoint chargé de la forêt communale, de signer tous documents et actes relatifs à ce projet.

### 3.4. AFFAIRES FONCIERES (délibération n° 64\_2021)

Mme GUSSY Marie-Louise, propriétaire de la parcelle n° 1 - section 1 - surface : 1.52 ares (en bordure du sentier des écoliers) propose la vente de ce bien à la commune. M. le maire indique que cette parcelle est située à côté du sentier des écoliers et qu'il pourrait être utile de l'acquérir afin de faciliter le passage des réseaux notamment dans le cadre d'un potentiel aménagement de la zone AU rue du vignoble. Il suggère également de proposer à Mme GUSSY de vendre à la commune une petite fraction de la parcelle n° 177- section 3 attenante au sentier afin de parfaire l'accès à la zone AU.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés ⇒ adhère à la proposition et fixe le prix d'achat à 6000 € l'are, à soumettre à la propriétaire. Il conviendra également de déterminer si Mme GUSSY souhaite garder un droit de passage sur la parcelle n° 1 - section 1.

⇒ le maire est chargé d'instruire le dossier.

## 4 - AFFAIRES GENERALES

### 4.1. COMPTE RENDU DES DELEGUES ET COMMISSIONS

Compte-rendu des délégués et commissions

- CCS : les maires ont été réunis en vue d'entamer une réflexion sur la mise en place de PLUi infracommunautaires. Plusieurs scénarios sont à l'étude et une nouvelle sectorisation sera proposée. Dans l'immédiat, il est demandé la finalisation du PLUi III et Gersbach.

### 4.2. PERSONNEL COMMUNAL

La commune a adhéré par délibération à la protection sociale complémentaire pour ses agents via le CDG68 (cotisations à la charge des agents volontaires et participation communale de 10 € par mois par agent).

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants pour la part non couverte par l'employeur (qui a également une assurance pour ses propres risques).

- agents affiliés à la CNRACL : décès, accident de service, maladie contractée en service, maladie ordinaire, longue maladie, maladie de longue durée, maternité, paternité, adoption, disponibilité d'office, invalidité
- agents non affiliés à la CNRACL : accident du travail, maladie professionnelle, maladie ordinaire, grave maladie, maternité, paternité, adoption.

Le contrat avait été confié à Sofaxis (le 1.1.2019 pour une période de 4 ans).

Le contrat a été résilié à titre conservatoire par l'assureur faisant état d'une aggravation de l'absentéisme. Il propose un aménagement tarifaire à partir du 1.01.2022 soit une augmentation de 10 % des risques incapacité, invalidité, perte de retraite. Le taux de la garantie décès ou perte d'autonomie reste inchangé (représente environ une augmentation de 3 à 4.5 € pour un agent).

Par mail du 28.09.2021, le CDG nous informe que des négociations seront engagées début octobre. Ce point est donc suspendu.

### 4.3. CONTRAT FOURRIERE 2022-2024 (délibération n° 65\_2021)

<u>Rappel des délibérations</u>	<u>Date</u>	<u>point</u>	<u>objet</u>
01.10.2018	5.3.2		contrat avec la SPA

M. le Maire indique que le contrat fourrière SPA 2019-2021 est à renouveler.

Prestations : capture des animaux errants (chats, chiens et NAC) ; ramassage d'animaux décédés sur la voie publique (de moins de 40 kg) ; prise en charge des animaux des personnes hospitalisées ou incarcérées (15 jours max - frais facturés) ; prise en charge des animaux trouvés blessés.

Principales conditions : prix par habitant : 0.77 € en 2020 - 0.78 € en 2021 - 0.79 € pour 2022 - augmentation d'un centime chaque année. Effet du contrat : un an renouvelable 2 fois par tacite reconduction.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- approuve la proposition du 28.07.2021 de renouvellement du contrat émanant de la SPA de Mulhouse tel que décrite ci-dessus
- autorise le maire à signer les documents à intervenir.

## 5.- URBANISME, EMBLEMES RESERVES ET COMMUNICATIONS DIVERSES

### 5.1. - situation financière

La situation financière au 04.10.2021 peut se résumer ainsi :

✓ recettes 2021 enregistrées	416 620.68 €
✓ dépenses 2021 mandatées	432 670.96 €
Solde en caisse	436 211.25 €

## 5.2.- Urbanisme : demandes d'autorisations d'urbanisme déposées et délivrées ; DPU

### 5.2.1 - Liste des autorisations délivrées et déposées

M. le Maire dresse la liste, pour information, des dépositaires de demandes en matière d'urbanisme depuis la séance du 12.07.2021, ainsi que celle des autorisations délivrées depuis cette même date.

### 5.2.2 - Droit de préemption urbain (délibération n° 66\_2021)

Le Conseil municipal prend connaissance des déclarations d'intention d'aliéner réceptionnées (droit de préemption urbain)

1. Vente de parcelles dans la rue du vignoble (section 1 - p. 430-428 - 7.77 ares)

Prop. : Famille SPRINGINSFELD                      acquéreur : M. et Mme Olivier SCHOEN  
Werentzhouse

2. Vente d'une propriété bâtie (section 1 - p. 297 - 7.50 ares)

Prop. : Famille VERNON                                acquéreur : M. Luc DRO - Mme Léna PFAUS  
Illzach

3. Vente d'une propriété bâtie (section 1 - p. 120 - 8.00 ares)

Prop. : Famille HELL Jean-Martin                acquéreur : Dimitri STEMMELEN-BREI Mélissa  
Feldbach

4. Vente de la propriété bâtie du 31 rue de Bâle (section 6-parcelle 124 - 18.74 ares)

Prop. : REIN Véronique                              acquéreur : DE BRABANDER David - BOESINGER S.  
Bartenheim

Décision du maire : le maire a renoncé à son droit de préemption en vertu de sa délégation reçue par le Conseil Municipal et la Comcom Sundgau.

## 5.3. - Communications diverses

- analyses d'eau du 25.08.21 : eau conforme aux exigences de qualité pour l'ensemble des paramètres analysés

- nomination d'élus chargés de la surveillance de l'évacuation des eaux : le maire propose que chaque conseiller municipal surveille dans son quartier les ouvrages publics (fossés, buses, dessableur, caniveaux, cours d'eau buses....) qui risquent de se boucher en cas de fortes pluies/neige et de provoquer

des inondations (ne pas prendre de risques le cas échéant et signaler l'incident à la mairie) Sont nommés :

Rue du vignoble et chemin en amont : Nicole KLOPFENSTEIN

Rue de Ferrette, rue du moulin : Mario LE FAVI

Rue de Bâle : Denis MATHIOT et Eric GUTZWILLER

Rue des sapins : Julien LAMY ; grand'rue : Sténio CHONG KEE

Rue de Fislis - rue des pivoinés : Christophe BILGER et Jonathan THEURILLAT

Rue du muguet : Hubert WOLF

- festivités de fin d'année : la commémoration du 11 novembre n'aura pas lieu cette année ; les fêtes de Noël (vendredi 10 et dimanche 12.12) ainsi que les vœux du nouvel an (dimanche 9.01) seront prévues si la situation sanitaire le permet ; un pass sanitaire sera demandé

- le vin chaud à emporter (sur la place de l'église) sera reconduit lors des dimanches de l'Avent

- opération « le jour de la nuit » du 9 octobre : extinction de l'éclairage public toute la nuit ; des animations seront prévues et notamment une observation du ciel avec télescopes (fournis par l'ass. Les as du temps libre) ainsi qu'une marche de nuit ; mise en place à 17 h et appel aux volontaires.

- motion de la fédération nationale des communes forestières : néant
  - vente de la sapinière près de l'ancienne décharge : le maire indique que cette forêt privée est en vente (voir séance du 12.07.2021) et que plusieurs personnes intéressées ont contacté la mairie pour des projets divers (airsoft, plantation de fruitiers, mise en place de roulotte à louer...). Le conseil municipal réaffirme, à l'unanimité des membres présents et représentés, vouloir conserver une vocation forestière à ce secteur (y compris dans le PLUi)
  - démolition du transformateur entre Bouxwiller et Werentzhouse du 11 au 14.10 - route barrée entre Bouxwiller et Werentzhouse de 8 h à 16 h chaque jour ; coupures d'électricité prévues le 12.10
  - gardien de chapiteau (alambic communal) : nomination de M. Eric GUTZWILLER
  - accessibilité des ERP : nous avons été destinataires d'un rappel concernant la mise aux normes de ERP dans notre commune. Des attestations sont à produire pour les locaux achevés.
- Concernant les autres locaux, il convient de déposer les demandes habituelles de dérogation notamment.

## **6 - INTERVENTIONS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX**

CHONG KEE Sténio : remercie tous les acteurs de la seconde journée citoyenne de l'année qui s'est une fois de plus déroulée sous le soleil. Un petit film est visible sur facebook, réalisé par Elodie Lachat.

